

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2878

présenté par

M. Claireaux, Mme Sage, M. Dunoyer, M. Kokouendo, M. Laqhila, Mme Ali, Mme Bareigts,
M. Mathiasin et Mme Rilhac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.